

Compte rendu

Conseil Municipal

Séance du 20 Juin 2014.

10 h 00.

Le Conseil municipal s'est réuni en lieu et place habituelle de ses séances sous la présidence de Mr BOREA Maurice, 1^{er} adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur MICHEL Robert, Maire.

Etaient présents :

Mme ASPE Isabelle-Mr BASTIANELLI Jean-Pierre - Mr BORDEL Philippe-Mme BORGOGNONI Liliane-Mr BRUN Fernand- Mr CIANEA Alain- Mr ESNAULT Jean-Yves-Mr GAUTIER Franck- Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte-Mr HAY André-Mr HUBERT Patrick-Mr LATOUR Michel-Mme LOPEZ Sylvia-Mr MIELLE Didier-Mme MORA Laurence-Mme OBERTO France- Mme OLIBE Carole.

Absents Excusés :

Mme DURANDO Aline donne procuration à Mme OLIBE Carole-Melle MAS Fanny donne procuration à Mr HAY André- Mr MICHEL Robert donne procuration à Mr BOREA Maurice. Mme PERCHOC Marie donne procuration à Mme OBERTO France. Mme GIOVINAZZO Marie-Angèle procuration à Mme ASPE Isabelle.

Mr BOREA Maurice après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal mentionne que le quorum est atteint.

Présents : 18

Procurations : 06

Puis il demande un secrétaire de séance : Mr MIELLE Didier se propose. Accord à l'unanimité.

Puis Mr BOREA demande si des observations sont à apporter sur le précédent compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2014.

Mr ESNAULT mentionne que sur le dernier compte rendu, Monsieur Le Maire cite l'ouvrage la vie communale et départementale comme ouvrage mentionnant la non obligation de transmettre les documents budgétaires avant la séance du conseil municipal, qu'il s'agit d'un simple ouvrage de vulgarisation et non un ouvrage juridique. De ce fait, il a sollicité par mail, le cabinet de Mr Le Sous-Préfet, et donne la lettre de réponse en copie. La lettre mentionne que le Maire doit communiquer conformément à l'article L 2121-3 du CGCT en temps utile les pièces de la séance aux conseillers municipaux qui en font la demande (jurisprudence TA de St Denis). Mr ESNAULT mentionne qu'il a adressé deux lettres à Mr Le maire restées sans réponse et sans transmission des documents demandés, et que par conséquent il doit se conformer aux textes.

Mr BOREA prend connaissance de la lettre adressée par Mr Le Sous-préfet à Mr ESNAULT et mentionne qu'il prend note de la procédure.

Puis il demande au Conseil municipal la possibilité d'inverser les deux questions à l'ordre du jour de la présente séance.

Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération portant projet de préempter la parcelle AC 671 et demande d'avis des Domaines.

Mr BOREA mentionne que la collectivité a reçu un courrier du Département datant du 05/06/2014 afin de l'informer que ce dernier avait été sollicité pour une vente de sa parcelle AC 671 LE VILLAGE, parcelle actuelle du petit square proche de la caserne des forestiers sapeurs. Il fait lecture de la lettre au conseil municipal.

La parcelle est d'une superficie de 260 m². Il est ainsi proposé du fait que la commune a un droit de préemption de projeter son acquisition et avant toute intervention de solliciter l'avis des domaines afin d'évaluer sa valeur.

Monsieur BOREA demande si l'assemblée a des questions.

Mme OLIBE mentionne que si la commune achète la parcelle concernée, l'autre parcelle jouxtant la parcelle AC 671 va se trouver enclavée par une aire de stationnement à terme.

Mr GAUTIER demande comment cela se passe si l'avis des domaines donne un prix élevé.

Mr BOREA répond que par rapport à la Déclaration d'Intention d'Aliéner que la commune recevra, il faut savoir que si le prix est supérieur, il y aura négociation, et si le prix est inférieur, il faudra justifier l'écart.

Mais à ce stade il s'agit d'avoir une simple évaluation. Puis il demande au Conseil municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité pour demander l'avis des Domaines sur la parcelle AC 671.

2°/ Elections sénatoriales 2014- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Mr BOREA avant de commencer les opérations de scrutin, demande à l'assemblée si les conseillers municipaux sont d'accord pour que les procès verbaux soient remplis par deux agents municipaux.
Accord des membres.

Puis il procède au rappel du déroulement du mode de scrutin, détermine le nombre de personnes présentes : 18, et a constaté que le quorum était atteint. Mr MIELLE Didier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Puis Mr BOREA a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire ou son remplaçant en l'occurrence lui-même, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme OBERTO France et Mr CIANEA Alain, et Mr GAUTIER Franck, et Mme MORA Laurence.

Mr BOREA a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art.L289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Le mode de scrutin est à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, Mr BOREA a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées.

Liste Ensemble pour PIGNANS :

Délégués titulaires :

MICHEL Robert

OBERTO France

BOREA Maurice

ASPE Isabelle

HAY André

BORGOGNONI Liliane

MIELLE Didier

Délégués suppléants

GAUTIER Franck

MORA Laurence

LATOURE Michel

LOPEZ Sylvia

Liste Pignans autrement :

Délégués titulaires

ESNAULT Jean-Yves

BRUN Fernand

OLIBE Carole

HUBERT Patrick

DURANDO Aline

Délégués suppléants

BRUN Fernand

HUBERT Patrick

DURANDO Aline

ESNAULT Jean Yves

A tour de rôle les conseillers sont appelés à voter, puis à la fin du scrutin, les membres du bureau procède au dépouillement des bulletins.

Les résultats sont les suivants :

Ensemble pour PIGNANS / Suffrages obtenus / 18.

Pignans autrement / Suffrages obtenus / 5.

Nombre de délégués pour la liste Ensemble pour PIGNANS : 06

Nombre de délégués pour la liste PIGNANS Autrement : 01

Nombre de suppléants pour la liste Ensemble pour PIGNANS : 03

Nombre de suppléants pour la liste PIGNANS Autrement : 01.

Les résultats sont les suivants :

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Mr MICHEL Robert

Mr GAUTIER Franck

Mme OBERTO France

Mr MORA Laurence

Mr BOREA Maurice

Mr LATOUR Michel

Mme ASPE Isabelle

Mr BRUN Fernand

Mr HAY André

Mme BORGOGNONI Liliane

Mr ESNAULT Jean-Yves

3°/ Informations diverses.

Mr BOREA informe les conseillers que la Nuit du Tennis est organisée le Samedi 28 Juin 2014 dès 17 h45, et que ceux-ci sont cordialement invités à y participer sur Berthoire.

Fin de la séance à 11 h 30.

Mr BOREA Maurice

1^{er} Adjoint au Maire